



Protection civile

District Nyon

Préavis No 3-2018 Relatif au budget 2019

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Délégués,

Le CODIR vous propose un budget 2019 en légère hausse par rapport aux années précédentes avec un coût par habitant de Fr 18.29 contre Fr 17.59 pour 2018. Ceci est naturellement explicable et, pour ne pas alourdir ce préavis, le poste concerné fait l'objet d'un rapport technique séparé sous forme de l'annexe 1

Le présent préavis portera essentiellement sur les postes qui nécessitent des commentaires circonstanciés.

660 / AUTORITES

Ce chapitre accuse une très légère hausse, la révision des statuts pouvant générer quelques séances supplémentaires.

661 / ADMINISTRATION

661.301.1 « traitement du personnel » : Augmentation de près de Fr 200'000.-- par rapport au budget 2017. Cette différence est consécutive au financement de nouveaux postes destinés à répondre à l'obligation légale de contrôle périodique des abris privés, **détail dans l'annexe 1**. D'autre part Fr 16'000.-- ont été provisionnés pour l'indexation des salaires et les éventuelles adaptations salariales selon les fonctions et responsabilités. Ce montant représente 1% de la masse salariale annuelle.

661.303.0 & 661.304.0 « caisse de pension » : Ces 2 postes suivent logiquement l'augmentation de la masse salariale.

661.311.1 « achats mobiliers et machine de bureau » : Si en 2016 nous avons pu profiter de l'opportunité d'acquérir un très important parc d'ordinateurs et imprimantes pratiquement neufs, 3 ans plus tard nous devons prévoir d'éventuels renouvellements peu probables mais pas exclus, d'où une augmentation de Fr. 5'000.-- sur ce poste.

Les autres postes de ce chapitre n'apportent pas de commentaire particulier.



Rte de l'Étraz 120
1197 Prangins
T + 41 22 365 18 30
F + 41 22 365 18 31
orpc@orpc-nyon.ch



Protection civile

District Nyon

662 / INSTRUCTION

662.301.3 « Cours PCi » : Nous avons cherché à adapter au mieux ce poste à la réalité en adaptant légèrement à la hausse les charges d'instruction au regard de l'augmentation régulière de nos effectifs de milice. Au final, c'est le nombre total de jours de service accomplis qui définira la charge de ce poste. Il faut toutefois savoir que ce chapitre doit être équilibré étant entendu que plus nous accomplissons de jours, plus nous facturons de prestations ou recevons de subventions. Pour exemple, en 2017 nous avons projeté Fr. 185'000.-- de charges pour les cours et nous en avons effectivement dépensé le double soit Fr. 369'520.-- . Il n'en demeure pas moins que nous avons retrouvé un léger bonus de Fr. 14'000.-- (Factures : Fr. 224'500.-- + subventions : Fr. 159'000.--).

663 / BÂTIMENT ADMINISTRATIF (Prangins)

L'ensemble de ce chapitre se stabilise malgré quelques adaptations inévitables. L'augmentation de Fr. 12'500.-- est essentiellement due à la provision de Fr. 8'000.-- consentie à titre ponctuel pour la révision des citernes à mazout.

663.312.4 « Chauffage » : Fr. 14'000.-- (+ Fr. 2'000.--) Bien que l'expérience soit encore minime, nous espérons plafonner ce poste à un peu plus de Fr. 1'000.-- par mois.

663.314.10 « Entretien du bâtiment » : + Fr. 7'000.--, C'est ce poste qui contient les travaux de révision des citernes (offre du 20 juin 2018).

Les autres postes de ce chapitre n'apportent pas de commentaire particulier.

664 / CONSTRUCTIONS

Comme chaque année, ce chapitre varie notamment par le fait que la contribution de Fr. 6.50/ habitant est naturellement influencée par le nombre variable d'habitants.

664.314.10 « Entretien des constructions » : + Fr. 18'150.--, Chaque construction (11 sur le District) fait l'objet d'une participation financière fédérale dévolue à l'entretien courant de ces locaux. Depuis quelques années, nous parvenons petit à petit à assurer l'entier de ces entretiens (excepté les locaux gardés par l'EVAM). De fait, nous avons logiquement décidé de porter l'entier de la contribution fédérale aux charges d'entretien, charges compensées par les revenus des postes 664.451.10 & 664.451.12.



Rte de l'Étraz 120
1197 Prangins
T + 41 22 365 18 30
F + 41 22 365 18 31
orpc@orpc-nyon.ch



Protection civile

District Nyon

666 / EXPLOITATION

Ce chapitre est stable et n'apporte pas de commentaire particulier si ce n'est sur un point :

666.435.60 « factures Diverses à des tiers » : Fr. 250'000.-- (+ Fr. 100'000.--) Doit correspondre à l'augmentation des montants facturés à des tiers pour des manifestations ou autres travaux agendés en 2019 sachant que, si le corpus réglementaire est approuvé par le conseil d'Etat, les subventions cantonales de Fr 30.-- / jour de service pour les manifestations tombent et seront donc fatalement refacturées.

CONCLUSION

Le CODIR vous propose un budget qui tient compte au mieux de la réalité du terrain et qui répond aux exigences légales développées dans l'annexe 1. En cela, le CODIR affirme sa volonté d'être proactif tout en maintenant des coûts acceptables.

Fondé sur ce qui précède, le CODIR propose au Conseil intercommunal de prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal,

- Vu le préavis du N° 3/2018 relatif au budget 2018,
- Ouï le rapport de la commission de gestion - finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'adopter le budget 2019 tel que présenté.

Prangins, le 5 juillet 2018

Le Président

Christian Dugon

La Secrétaire

Nathalie Haab



Rte de l'Étraz 120
1197 Prangins
T + 41 22 365 18 30
F + 41 22 365 18 31
orpc@orpc-nyon.ch